

Bon No: 001259702		1ere Gachée: 08:30 (1)		Date: 20/07/2026		BAS2607205010		Zone: SOUS CENTRALI	
		Quantité: 1.00 m3		référence commande(2):				Véhicule: 107 LUI - MEME	
client: 4407		ABDELLAOUI		21 RUE ROGER SALENGRO				CLIENT CLIENT	
chantier: 4407001		BRUILLES LES MARCHIENNES		59490 BRUILLES LES MARCHIENNES				CONSEILS DE SECURITE:	
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle		DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier		RETOUR centrale		ATTENTE	
08:28				00:00		température: TEMPERATURE : 20		vitesse du vent: validité:	
code Béton		désignation(6)(8)		certification		classe d'exposition(3)		Classe Chlorure	
7		BETON S.A.B.M				XO		consistance(7) Dmax S 1 0/20	
ciment(type et classe)		Additions(type)		dosage(C+Ka)(5)		Résistance caractéristique(4)			
CEM III/A42.5 N CE CP1 NF				0					
appellation commerciale C 25/30 6/20									
Propriétés particulières spécifiées									
SERVICES				ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)				LIVRAISON RECEPTIONNEE	
CONTRIB ENVIRONNEMENTALE CONTRIB CARBONNE REP								NOM: signature du client:	
ajout d'ingrédients sur chantier(9): type et quantité: demandeur:									
signature:									

(1) Sauf dispositions particulières,le béton doit être mis en oeuvre,au plus tard,2 heures après la fabrication de la première gachée

(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié

(3) la classe XO ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression,non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm

(4) contrôle de la résistance sur cylindres.

(5) Dosage minimal en liant équivalent,si spécifié par le client pour les BPS;dosage nominal en ciment pour les BCP.

(6) BCPN:Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201;BCPE:Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.

(7) ou rapport E/C suivant la spécification.

(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206/CN

(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206/CN